



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

Réfection de chaussée du chemin des Tuileries -
Demande d'un crédit de construction

Travaux et environnement - Routes

M. le Municipal Roland Perrin

Préavis n° 07/2026 adopté par la Municipalité, le 09.03.2026

Table des matières

1	Objet du préavis	3
2	Situation des travaux.....	3
3	Justification des travaux.....	3
4	Travaux prévus.....	4
4.1	Chaussée (env. 1'780 m ²)	4
4.2	Arrêts de bus (env. 132 m ²).....	5
4.3	Trottoirs (env. 910 m ²)	5
4.4	Éclairage public (env. 200 m)	5
4.5	Fibre optique	5
4.6	Organisation du chantier et circulation	5
5	Calendrier prévu des travaux.....	6
6	Coûts de construction et aspects financiers	6
6.1	Devis estimatif	6
6.2	Aspect financier.....	6
7	Aspects du développement durable	6
8	Conclusion	7



1 Objet du préavis

Ayant connaissance du projet de construction du réseau de chauffage à distance (CAD ci-après), la réfection de la chaussée du chemin des Tuileries, dégradée depuis plusieurs années, a été mise en attente. Les travaux du CAD étant terminés, il est devenu impératif de réaliser cette réfection.

Profitant de ces travaux, les trottoirs seront refaits, les bordures seront remplacées, l'éclairage public sera modernisé, une canalisation pour la fibre optique sera mise en place et un nouvel arrêt de bus sera créé en remplacement de celui situé avant le rond-point à l'extrémité du chemin des Croisettes.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 813'000.- (huit cent treize mille francs) destiné à couvrir l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus.

2 Situation des travaux

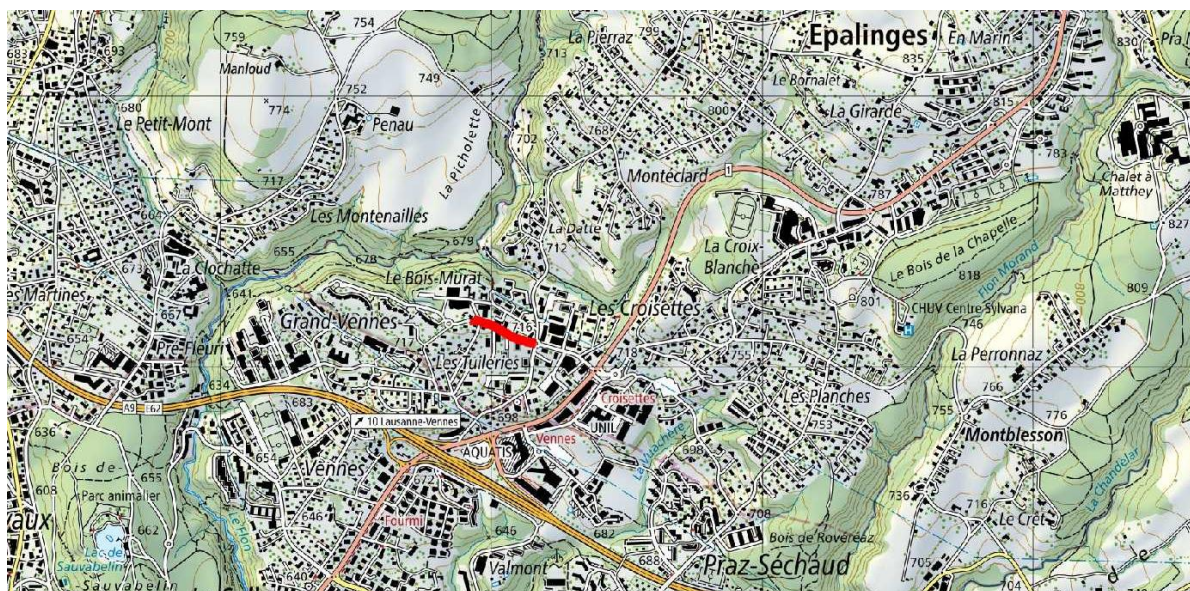


Figure 1 – Plan de Situation 1/25'000 Swisstopo

3 Justification des travaux

La route du chemin des Tuileries présente actuellement des signes d'usure marqués : la chaussée accuse des dégradations (fissures, affaissements, zones de fatigue de l'enrobé), et les trottoirs font l'objet d'un vieillissement prononcé (bordures endommagées, surfaces inégales, accès mal adaptés aux arrêts de bus, etc.). Ces éléments mettent en évidence la nécessité d'une réfection complète du tronçon, indispensable pour assurer la durabilité de l'infrastructure. Une partie des opérations de remise en état a déjà été effectuée récemment, à l'occasion des travaux liés au CAD.



Photo 1 – Chemin des Tuileries - Zone Est



Photo 2 – Chemin des Tuileries – Zone Ouest

4 Travaux prévus

Un plan de situation des travaux avec profils en travers types figure en annexe.

4.1 Chaussée (env. 1'780 m²)

Les revêtements existants seront dégrappés et évacués selon les filières agréées, si possible pour recyclage.

Les matériaux non conformes de la couche de fondation seront enlevés et évacués, puis remplacés par des matériaux propres.

Les bordures seront remplacées.



Les dispositifs de collecte des eaux pluviales de la chaussée seront vérifiés et réaménagés au besoin.

Concernant la superstructure, la couche de liaison sera composée d'enrobés bitumineux contenant une part de matériaux recyclés et la couche de roulement sera phono-absorbante. L'épaisseur des différentes couches sera adaptée pour répondre aux exigences du trafic actuel, en particulier des 2 lignes de bus circulant sur ce tronçon.

4.2 Arrêts de bus (env. 132 m²)

L'arrêt de bus en direction des Croisettes a été aménagé dans le cadre du chantier du CAD. L'arrêt en direction de Bois-Murat sera construit en conformité avec les exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (bordure de quai adaptée, pente conforme). Une bande de marquage pour les personnes malvoyantes sera mise en place aux deux arrêts.

4.3 Trottoirs (env. 910 m²)

Les trottoirs seront repris sur l'ensemble du tronçon, raccordements aux propriétés privées adjacentes compris.

4.4 Éclairage public (env. 200 m)

Le projet prévoit la mise à niveau partielle du réseau d'éclairage public, comprenant la pose de nouveaux tubes pour les câbles d'alimentation et le remplacement des luminaires existants par des luminaires LED avec intensité réglable. Les mâts existants seront remplacés ou adaptés selon leur état.

4.5 Fibre optique

Un tube de réserve sera mis en place pour la fibre optique.

4.6 Organisation du chantier et circulation

Le chantier sera organisé par demi-chaussée afin de limiter la gêne pour les riverains et de maintenir la circulation des piétons et des véhicules d'urgence. L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu dans la mesure du possible. Pendant les travaux une déviation sera mise en place, soit une boucle à sens unique Tuileries, Roches, Grand-Vennes et Petit-Vennes. Cette déviation a été acceptée par la police d'Épalinges et de Lausanne (voir plan en annexe). Une signalisation sera mise en place.

Pendant les travaux, des itinéraires sécurisés seront maintenus pour les piétons, les cyclistes et les services d'urgence. Les phases d'intervention seront coordonnées afin de préserver les accès aux propriétés et de limiter les perturbations de circulation.

Une coordination sera assurée avec les services et concessionnaires des réseaux concernés afin d'éviter dans la mesure du possible les interruptions non prévues des services.

Il est envisagé de supprimer temporairement le trafic de bus sur le tronçon durant la période des vacances scolaires, les bus opérant alors un demi-tour au niveau du giratoire Tuileries - chemin des Roches. De ce fait l'arrêt de bus Bois-Murat serait temporairement supprimé et un arrêt provisoire serait mis en place à proximité du giratoire. Cette mesure ne sera prise qu'en cas de nécessité absolue.

5 Calendrier prévu des travaux

Début des travaux	Juin 2026
Fin provisoire des travaux	Août 2026
Pose d'un enrobé percolé aux arrêts de bus	Du 12 au 23 octobre 2026 (vacances d'automne)
Pose de la couche de roulement	Du 26 mars au 11 avril 2027 (vacances de Pâques)

6 Coûts de construction et aspects financiers

6.1 Devis estimatif

Les travaux de génie civil (route et trottoirs) ont fait l'objet d'un appel d'offres selon la procédure en vigueur pour les marchés publics. Le devis estimatif des travaux présenté ci-dessous a été calculé sur la base de la soumission retenue pour les travaux de génie civil et des devis reçus pour les autres travaux.

Honoraires (ing. civil et géomètre)	56 000.00
Génie civil (route et trottoirs)	600 000.00
Signalisation, marquage au sol	18 000.00
Fibre optique y.c. 2 chambres de tirage	34 000.00
Divers et imprévus, environ 15 %	105 000.00
TOTAL TTC	813 000.00

Le montant des travaux concernant l'éclairage public, devisé à CHF 53'000.-, sera imputé sur le compte 4310.3143.020 « Entretien et amélioration du réseau » du budget de fonctionnement.

6.2 Aspect financier

Les travaux de réfection de chaussée du chemin des Tuileries figurent au plan des investissements 2026 mentionnant un montant de CHF 900'000.-. La Municipalité sollicite un crédit de CHF 813'000.- (huit cent treize mille francs) auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 16'260.- (calculée à 2.0% en 2026).

7 Aspects du développement durable

Dimension économique

Les travaux de génie civil permettront d'éviter des réparations ponctuelles urgentes très coûteuses. Une économie sensible est réalisée en profitant des travaux de génie civil pour

poser un tube de réserve pour la fibre optique et construire 2 chambres de tirage. La modernisation de l'éclairage public contribuera à une réduction de la consommation énergétique.

Dimension sociale

La réfection des trottoirs et des aménagements piétonniers, ainsi que la mise en conformité des arrêts de bus permettront d'en améliorer la sécurité et l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Dimension environnementale

L'utilisation d'un revêtement phono-absorbant pour la couche de roulement réduira le bruit du trafic routier. Les matériaux issus des démolitions seront triés, recyclés ou valorisés dans la mesure du possible, conformément aux filières agréées. L'utilisation de matériaux recyclés pour la couche de fondation et les enrobés bitumineux en diminuera l'impact sur l'environnement. Le remplacement des luminaires de l'éclairage public actuel par des luminaires LED aura pour effet une diminution de la pollution lumineuse.

8 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 07/2026 de la Municipalité du 09.03.2026 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1.** d'octroyer un crédit de construction de CHF 813'000.- (huit cent treize mille francs) pour les travaux de réfection de chaussée du chemin des Tuileries ;
- 2.** d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou de recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
- 3.** d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce crédit de construction à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



Le Secrétaire municipal

Damien Bally

Annexe(s) : néant